



Canadian Nuclear
Safety Commission

Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Compte rendu sommaire des délibérations et de la décision

à l'égard de

Demandeur GE - Hitachi Nuclear Energy Canada Inc.

Objet Demande de renouvellement des permis des
installations de Toronto et de Peterborough

Dates de
l'audience
publique 30 septembre et 9 décembre 2010

Compte rendu sommaire des délibérations et de la décision

Demandeur : GE-Hitachi Nuclear Energy Canada Inc.

Adresse : 1160, chemin Monaghan, Peterborough (Ontario) K9J 7B5

Objet : Demande de renouvellement des permis des installations de Toronto et de Peterborough

Demande reçue le : 1^{er} juin 2010

Dates de l'audience : 30 septembre et 9 décembre 2010

Lieu : Salle des audiences publiques, Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), 280, rue Slater, 14^e étage, Ottawa (Ontario)

Commissaires : M. Binder, président R. J. Barriault
A.R. Graham A. Harvey

Secrétaire : K. McGee
Rédacteur du compte rendu : S. Dimitrijevic
Avocate générale : L. Thiele

Représentants du demandeur		Numéro de document
<ul style="list-style-type: none">• P. Mason, président et chef de la direction• P. Desiri, directeur de la santé et de la sûreté environnementales et agent de réglementation nucléaire		CMD 10-H17.1 CMD 10-H17.1A CMD 10-H17.1B CMD 10-H17.1C
Personnel de la CCSN		Numéro de document
<ul style="list-style-type: none">• P. Elder• B.R. Ravishankar	<ul style="list-style-type: none">• G. Crawford• P. Thompson	CMD 10-H17 CMD 10-H17.A CMD 10-H17.B
Intervenants		Numéro de document
Voir annexe A		

Permis : Renouvelé

Table des matières

Introduction	1
Décision	2
Questions à l'étude et conclusions de la Commission	3

Introduction

1. GE-Hitachi Nuclear Energy Canada Inc. (GEH-C) a présenté à la Commission canadienne de sûreté nucléaire¹ (CCSN) une demande de renouvellement des permis d'exploitation de ses installations situées à Toronto et à Peterborough, en Ontario. Les permis d'exploitation actuels, FFOL-3622.0/2010 et FFOL-3621.2/2010, arrivent à échéance le 31 décembre 2010. GEH-C demande que l'autorisation soit renouvelée pour dix ans et que la CCSN ne délivre qu'un seul permis pour les deux installations.
2. GEH-C fabrique des grappes de combustible pour réacteurs CANDU à partir de poudre d'oxyde d'uranium. L'installation de Toronto produit des pastilles de dioxyde d'uranium naturel (UO₂) avec la poudre. L'installation de Peterborough utilise les pastilles d'UO₂ pour assembler les grappes de combustible utilisées dans les réacteurs. Elle sert aussi à la prestation de services et de conceptions nucléaires et à la réparation d'équipement contaminé. Les deux installations sont situées près de quartiers résidentiels. Selon les évaluations, celle de Toronto se situe dans la partie inférieure du segment des installations à risque moyen alors que celle de Peterborough présente des risques peu élevés.
3. Les deux installations possèdent actuellement des permis d'exploitation de catégorie IB. Le permis de l'installation de Toronto n'a pas été modifié depuis juin 2007. Celui de Peterborough l'a été deux fois. La dernière modification lui a permis de fabriquer une quantité limitée de grappes de combustible avec de l'uranium faiblement enrichi. Toutefois, en raison de la faiblesse de la demande, ces grappes n'ont pas été assemblées à l'installation de Peterborough.
4. Le présent document est un résumé du compte rendu des délibérations. Les conclusions détaillées de la Commission seront publiées ultérieurement dans un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision*.

Points étudiés

5. Dans son examen de la demande, la Commission devait décider, conformément au paragraphe 24(4) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*² (LSRN) :
 - a) si GE-Hitachi Nuclear Energy Canada Inc. est compétente pour exercer les activités visées par le permis
 - b) si, dans le cadre de ces activités, GE-Hitachi Nuclear Energy Canada Inc. prendra les mesures voulues pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales que le Canada a assumées.

¹ On désigne la Commission canadienne de sûreté nucléaire comme « la CCSN » lorsqu'on renvoie à l'organisation et à son personnel en général, et comme « la Commission » lorsqu'on renvoie à la composante tribunal.

² Lois du Canada (L.C.) 1992, ch. 37.

Audience publique

6. Conformément à l'article 22 de la LSRN, le président de la Commission a établi une formation de la Commission pour examiner la demande. Pour rendre sa décision, la Commission a examiné l'information présentée à l'occasion d'une audience publique le 30 septembre et le 9 décembre 2010 à Ottawa (Ontario). Durant cette audience publique, qui s'est déroulée conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*³, la Commission a étudié les mémoires et entendu les exposés du personnel de la CCSN (CMD 10-H17, CMD 10-H17.A et CMD 10-H17.B) et de GEH-C (CMD 10-H17.1, CMD 10-H17.1A, CMD 10-H17.1B et CMD 10-H17.1C). Elle a également pris en considération les mémoires et les exposés de 48 intervenants (voir l'annexe A pour une liste détaillée des interventions) ainsi qu'une pétition des parents des élèves de la Prince of Wales Elementary School de Peterborough.

Décision

7. D'après son examen de la question, qui est présenté de façon plus détaillée dans les prochaines sections de ce *résumé du compte rendu des délibérations*, la Commission conclut que GEH-C est compétente pour réaliser les activités autorisées par le permis. La Commission est d'avis que GEH-C, dans le cadre de ces activités, prendra les mesures voulues pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales que le Canada a assumées. Par conséquent,

la Commission, conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, renouvelle le permis d'exploitation délivré à GE-Hitachi Nuclear Energy Canada Inc. pour ses installations de Toronto et de Peterborough (en Ontario). Elle ne délivre qu'un seul permis pour les deux installations. Le permis renouvelé, FFOL-3620.00/2020, est valide jusqu'au 31 décembre 2020, à moins qu'il ne soit suspendu, modifié, révoqué ou remplacé.

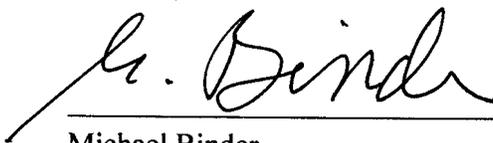
8. La Commission assortit le permis des conditions recommandées par le personnel de la CCSN et exposées dans l'ébauche de permis annexée au document CMD 10-H17, avec la modification suivante : supprimer de l'ébauche de permis proposée les activités liées à l'uranium faiblement enrichi qui ont été approuvées dans une modification apportée au permis de Peterborough en janvier 2010 ainsi que le droit de posséder de l'uranium faiblement enrichi, afin que ces activités ne soient pas autorisées par le permis renouvelé FFOL-3620.00/2020. Le manuel des conditions de permis proposé devra être modifié en conséquence.
9. Dans le cadre de sa décision, la Commission demande à GEH-C de produire un rapport d'étape sur le rendement de ses installations en matière de sûreté, à mi-parcours de sa période d'autorisation de dix ans. Elle demande également au personnel de la CCSN de présenter des rapports annuels sur les résultats des activités de conformité et sur le

³ Décrets, ordonnances et règlements statutaires, DORS/2000-211.

rendement du titulaire de permis. Ces rapports seront présentés dans le cadre d'audiences publiques de la Commission.

Questions à l'étude et conclusions de la Commission

10. Pour rendre sa décision, la Commission a étudié un certain nombre de questions concernant les compétences de GEH-C pour mener les activités proposées et la pertinence des mesures proposées pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales que le Canada a assumées.
11. La Commission a établi qu'une évaluation environnementale n'était pas exigée aux termes du paragraphe 5(1) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*⁴ (LCEE). Elle estime que toutes les exigences de la LCEE ont été satisfaites.
12. La Commission reconnaît les améliorations que GEH-C a apportées à son programme d'information publique et s'attend à ce qu'elle applique tous les aspects de ce programme. Elle demande au personnel de la CCSN de surveiller de près cette mise en application et d'informer la Commission des progrès réalisés au moyen de ses rapports annuels.
13. La Commission comprend les inquiétudes liées aux questions de santé exprimées dans bon nombre d'interventions. Elle fait toutefois remarquer qu'aux fins de ce renouvellement de permis, elle s'est concentrée, comme le prévoit son mandat, sur les retombées potentielles des activités menées aux installations de GEH-C autorisées par la CCSN, et non sur d'autres sujets soulevés par les intervenants concernant la contamination non radiologique ou sur des problèmes environnementaux hérités du passé dans des installations non nucléaires de Peterborough.
14. Les conclusions détaillées de la Commission seront présentées ultérieurement dans un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision*.



Michael Binder
Président
Commission canadienne de sûreté nucléaire

DEC 21 2010

Date

⁴ L.C. 1992, ch. 37.

Annexe A – Intervenants

Intervenants		Numéro de document
Tyler Vandermolen		CMD 10-H17.2
Zach Ruiter		CMD 10-H17.3 CMD 10-H17.3A
Matthew Laing Gibbard		CMD 10-H17.4
Conseil canadien des travailleurs du nucléaire et Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, local-599-O (D. Shier)		CMD 10-H17.5
Amanda Lickers		CMD 10-H17.6
Le Conseil des Canadiens, section Peterborough-Kawarthas (R. Brady)		CMD 10-H17.7
Leah Simms-Karp		CMD 10-H17.8
Carol Winter		CMD 10-H17.9
Victoria Wood		CMD 10-H17.10
Molly MacDonald		CMD 10-H17.11
Aaron Alexander-Campbell		CMD 10-H17.12
Hanah McFarlane		CMD 10-H17.13
Sheila Nabigon-Howlett		CMD 10-H17.14
Tegan Moss		CMD 10-H17.15
Jo Hayward-Haines		CMD 10-H17.16
Darlene Buckingham		CMD 10-H17.17
Evan Brockest		CMD 10-H17.18
Mike Facey		CMD 10-H17.19
Ian Cameron		CMD 10-H17.20
Patricia Morris		CMD 10-H17.21
Susan Dymment		CMD 10-H17.22
Paul Longhurst		CMD 10-H17.23
Shane Hartman		CMD 10-H17.24
Sally Goodwin		CMD 10-H17.25 CMD 10-H17.25A
Stuart Morris		CMD 10-H17.26
Liat Mandel		CMD 10-H17.27
Emily Mask		CMD 10-H17.28
Megan Dochuk		CMD 10-H17.29
Matthew Beal		CMD 10-H17.30
Jane Scott		CMD 10-H17.31 CMD 10-H17.31A
Carla Dempsey Matt Vidler Julie Cosgrove Megan Meyer Cathrine VanHoof Melanie Buddle Anna Tennent-Riddell Caroline Tennent Christina Warne Julian Tennent-Riddell	Kevin Siena Erica Martin Andrew Griffin Lara Griffin Peter Harris Pete Woolidge Stephanie Melles Carla Dempsey	CMD 10-H17.32 CMD 10-H17.32A
Daniel Adaszynski		CMD 10-H17.33